

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 24 mars 2015 à 20 h 30

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame SUEUR Elisabeth, Maire.

Présents : Mme SUEUR Elisabeth, Maire, Mme ELOI Cécile, M. Francis LACROIX, M. GAUDET Frédéric, Mme LHOMME Marie-Madeleine (adjoints), M. VAN HEESWYCK Eric, Mme GOURDOUX Christelle, M. JUILLOT François-Xavier, M. VUYLSTEKE-PREVOST Edgard, Mme VAN ASSEL Florence, M. DELAHAYE Jean-Noël.

Absent représenté: M. ENTEM Jean-Marie par VUYLSTEKE-PREVOST Edgard

Absent: M Laurent PENE, Mme Juliette MEUNIER, Mme BASTIDE Julia

Secrétaire de séance : M. Francis LACROIX

L'ordre du jour de la dernière séance est lu et approuvé.

La séance est ouverte.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

BUDGET DE L EAU

Le Conseil Municipal de TRAVECY réuni sous la présidence de Mme ELOI Cécile délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Mme SUEUR Elisabeth, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif Service de l'Eau, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		42 361.86	18 807.21		18 807.21	42 361.86
Opérations de l'exercice	55 838.18	61 559.96	6 271.62	39 956.83	62 109.80	101 516.79
TOTAUX	55 838.18	103 921.82	25 078.83	39 956.83	80 917.01	143 878.65
Résultats de clôture		48 083.64		14 878.00		62 961.64
Restes à réaliser			30 000.00		30 000.00	
Totaux cumulés			30 000.00	14 878.00	30 000.00	62 961.64

RESULTATS DEFINITIFS			15 122.00			32 961.64
---------------------------------	--	--	-----------	--	--	-----------

2/ Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR Mme CANTORO

Laurence. Budget de l'Eau

Le Conseil Municipal:

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du passif, l'Etat des restes à recouvrer et l'Etat des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant les opérations régulières,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 Budget de l'eau

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	5 721.78 €
- un excédent reporté de :	42 361.86 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	48 083.64 €

- un excédent d'investissement de :	33 685.21 €
- un déficit d'investissement reporté de :	18 807.21 €
Soit un excédent d'investissement de :	14 878.00 €
-un résultat des restes à réaliser de :	15 122.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'exposé de Mme ELOI, Adjointe chargée des Finances, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 :	48 083.64 €
Affectation complémentaire au 1068 :	15 122.00 €
Résultat reporté en fonctionnement au 002 :	32 961.64 €
Résultat excédentaire reporté en Investissement au 001 :	14 878.00 €

BUDGET PRIMITIF 2015
SERVICE DE L'EAU

Madame ELOI Cécile présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2015 concernant le Budget du Service de l'Eau

Ce document présente une balance générale comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
vote	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	92 361.64	59 400.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		32 961.64
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		92 361.64	92 361.64

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
vote	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	57 400.00	72 522.00

	(y compris 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	30 000.00	
	001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		14 878.00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	87 400.00	87 400.00
<u>TOTAL</u>			
	TOTAL DU BUDGET	179 761.64	179 761.64

Mme Le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à lui faire part de leurs observations. Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé, délibère et valide à l'unanimité le budget primitif 2015 ainsi présenté.

Il autorise Mme le Maire à mandater, encaisser l'ensemble des opérations financières inscrites au budget.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR Mme CANTORO

Laurence. Budget Principal

Le Conseil Municipal:

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du passif, l'Etat des restes à recouvrer et l'Etat des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant les opérations régulières,

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2014.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	78 457.37 €
- un excédent reporté de :	331 629.25 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	410 086.62 €
- un déficit d'investissement de :	1 228.62 €
- un excédent d'investissement reporté de :	22 477.24 €
Soit un excédent d'investissement de :	21 248.62 €
-un résultat des restes à réaliser de :	88 081.38 €

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'exposé de Mme ELOI, Adjointe chargée des Finances, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 :	410 086.62 €
Affectation complémentaire au 1068 :	88 081.38 €
Résultat reporté en fonctionnement au 002 :	22 005.24 €
Résultat excédentaire reporté en Investissement au 001 :	21 248.62 €

TAUX D'IMPOSITION 2015

Madame le Maire demande à l'ensemble du conseil de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015.

Considérant les opérations envisagées en 2015,
L'Assemblée, après avoir délibéré décide, à l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour l'année 2015 et de les maintenir comme suit:

* Taxe d'habitation :	14.34 %
* Taxe sur le foncier bâti :	11.87 %
* Taxe sur le foncier non bâti:	28.67 %
* Taxe de cotisation foncière des entreprises :	15.59 %

BUDGET PRIMITIF 2015

Madame ELOI Cécile présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2015 concernant le Budget Principal.

Ce document présente une balance générale comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
vote	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	500 399.00	330 976.00

		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICIE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		322 005.24

		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	500 399.00	652 981.24

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
vote	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris 1068)	90 500.00	178 581.38

		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICIE PRECEDENT	109 330.00	
	001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		21 248.62

		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	199 830.00	199 830.00

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET	700 229.00	852 811.24
--	-----------------	------------	------------

Mme SUEUR rappelle les opérations d'investissement qui ont été validées :

OP 188 : Remplacement d'un battant de cloche

OP 189 : Horloge de programmation au Foyer Rural

OP 190 : Réhabilitation de la salle de conseil

OP 191 : Achat matériel de cuisine

OP 192 : Création d'un parking de 2 places handicapées à l'Eglise

OP 193 : Création d'un parking au cimetière

OP 194 : Restauration des vitraux

OP 195 : Mise aux normes du local technique au Foyer Rural

OP 196 : Plantation d'arbustes

Mme Le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à lui faire part de leurs observations. Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé, délibère et valide à l'unanimité le budget primitif 2015 ainsi présenté.

Il autorise Mme le Maire à mandater, encaisser l'ensemble des opérations financières inscrites au budget.

CONTRAT DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose que le Centre de Gestion a informé la collectivité par courrier en date du 16/10/2014 de l'avenant relatif au contrat d'assurance des risques statutaires,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 14 octobre 2014, autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant avec l'assureur Axa, associé au courtier Gras Savoye,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2012 portant adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires,

Article 1 :

Accepte les modifications du contrat d'assurance des risques statutaires dès janvier 2015 selon les modalités suivantes :

- majoration de 15 % du taux des primes choisies,
- application d'une franchise de 15 % sur le remboursement des indemnités journalières pour les arrêts qui interviendront dès le 1^{er} janvier 2015.

Article 2 :

- Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes.

ENCAISSEMENT CHEQUE GSM

Le Maire expose que la société GSM a fait parvenir en mairie un chèque de 1 284.61 € en règlement du fortagement des chemins 2014 suivant arrêté préfectoral d'autorisation.

Ce règlement correspond au relevé d'avancement d'exploitation effectué par la géomètre expert pour l'année 2014 concernant les chemins situés sur la commune, le montant est défini comme suit :

1220 m³ x 0.76€/m³ x (1621/1170)

Les élus, décident, à l'unanimité, d'accepter ce règlement.

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

PROJET N°1 : Mise en sécurité du local TGBT dans la salle de stockage du Foyer Rural.

Mme ELOI Cécile présente un devis concernant la mise en sécurité du local TGBT dans la salle de stockage du Foyer Rural.

Elle explique aux élus que la commission de sécurité, lors de son inspection des locaux Recevant du Public le 9 octobre 2012, a émis dans son procès-verbal une prescription concernant la sécurité du local TGBT. Dans son point 5 du PV, elle demande de :

- Supprimer le stockage du local TGBT ou recréer un local dédié au stockage avec des parois coupe-feu 1 heure et un bloc porte coupe-feu ½ heure doté d'un ferme-porte. Art CO28 et EL 4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, de l'Etat pour cette opération une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 55 % du montant HT des travaux.

Le Montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.
(Voir plan de financement ci-annexé).

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

PROJET N°2 : Achat d'un défibrillateur

Mme ELOI Cécile présente un devis concernant l'achat d'un défibrillateur.

Elle explique aux élus que la commune n'est pas encore dotée de défibrillateur et qu'il serait opportun de procéder à cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, de l'Etat pour cette opération, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 55 % du montant HT des travaux.

Le Montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.
(Voir plan de financement ci-annexé).

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

PROJET N°3 : Restauration des vitraux de l'Eglise

Mme ELOI Cécile présente un devis concernant la restauration des vitraux de l'Eglise.

Elle explique aux élus qu'un grand nombre de vitraux de l'église menace de casser. M FOUQUET, agent du conseil Général du Service du Patrimoine a attiré notre attention sur des risques de chutes imminentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, de l'Etat pour cette opération une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 25 % du montant HT des travaux.

Le Montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.
(Voir plan de financement ci-annexé).

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

PROJET N°4 : Remplacement du battant de cloche.

Mme ELOI Cécile présente un devis concernant le remplacement du battant de cloche de l'Eglise.

Elle explique aux élus qu'un battant de cloche usé, menaçant d'altérer la cloche, voire de la casser a été signalé dans le cadre de la maintenance annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, de l'Etat pour cette opération une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 25 % du montant HT des travaux.

Le Montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.
(Voir plan de financement ci-annexé).

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

PROJET N°5 : Alarme de protection contre le vol et l'incendie à la mairie.

Mme ELOI Cécile présente un devis concernant l'alarme de protection contre le vol et l'incendie à la mairie.

Elle explique aux élus qu'il est nécessaire de remplacer le système d'alarme à la mairie et d'inclure des détections incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, de l'Etat pour cette opération une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 55 % du montant HT des travaux.

Le Montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.
(Voir plan de financement ci-annexé).

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

PROJET N°6 : Horloge de programmation, gestion du Chauffage Foyer Rural

Mme ELOI Cécile présente un devis concernant l'achat d'une horloge de programmation et de gestion du Chauffage au Foyer Rural.

Dans un souci d'économie d'énergie, elle propose l'installation d'une horloge de programmation hebdomadaire de chauffage pour la salle du foyer Rural. Cette horloge permettra d'adapter les températures en fonction de l'occupation et de la nature des activités dans cette salle. Cette installation, sur le circuit de chauffage existant, nécessite une adaptation de celui-ci et des modules supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, de l'Etat pour cette opération une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, entre 30 et 55 % du montant HT des travaux.

Le Montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.
(Voir plan de financement ci-annexé).

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

PROJET N°7 : Réalisation de 2 places handicapées aux abords de l'Eglise

Mme ELOI Cécile présente un devis concernant la réalisation de 2 places handicapées aux abords de l'Eglise.

Dans le cadre de la réglementation concernant l'accessibilité aux bâtiments publics et aux lieux de culte, elle propose de créer deux places de stationnement et un passage aménagé pour favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite à l'église pour les personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, de l'Etat pour cette opération, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, de 60 % du montant HT des travaux.

Le Montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.
(Voir plan de financement ci-annexé).

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

PROJET N°8 : Création de places de stationnement au niveau du terrain de sport et du cimetière.

Mme ELOI Cécile présente un devis concernant la création de places de stationnement au niveau du terrain de sport et du cimetière.

Le Terrain de foot de la commune et le cimetière sont situés en périphérie d'une zone de construction, au carrefour de plusieurs chemins ruraux. Les jours d'entraînements et de compétitions, les jours d'inhumations, l'offre de stationnement réduite entraine des stationnements anarchiques sur des accotements non stabilisés.

Afin de remédier à ce problème, il paraît opportun de créer un parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, de l'Etat pour cette opération, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, de 45 % du montant HT des travaux.

Le Montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.
(Voir plan de financement ci-annexé).

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

PROJET N°9 : Réhabilitation de la salle du Rez de Chaussée en salle des mariages

Mme ELOI Cécile présente un devis concernant la réhabilitation de la salle du rez-de-chaussée de la mairie.

Mme ELOI explique que les mariages et les réunions se tenaient dans les locaux de la mairie, au 1^{er} étage. La commission de sécurité a limité l'accès à l'étage à 19 personnes maximum, la sortie de secours ne se faisant que par un escalier unique. Elle ajoute que les personnes à

mobilité ne peuvent pas accéder à l'étage. C'est pourquoi, il serait opportun de réhabiliter la salle du rez-de-chaussée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, de l'Etat pour cette opération, une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, de 30 % du montant HT des travaux.

Le Montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.
(Voir plan de financement ci-annexé).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- **Tour de Picardie** : Mme SUEUR informe les élus que le 69^{ème} Tour de Picardie organisé du 15 au 17 mai 2015 passera par Travecy le vendredi 15 mai.
M JUILLOT attire l'attention sur le fait que la brocante du Club de Pétanque et du Club de Foot se déroulera la veille et qu'il faudra veiller au nettoyage impeccable de la voirie.
Mme SUEUR et M LACROIX se rapprocheront des organisateurs afin de déterminer les mesures à mettre en place.
- **Réunion du SIRTOM** : Mme SUEUR informe les élus qu'elle s'est rendue à une réunion du SIRTOM à la place de M LACROIX, empêché.
Le SIRTOM a décidé de maintenir la redevance des ordures ménagères à 82 €/habitant malgré une augmentation des coûts de traitement des matières polluantes et une baisse du rachat des matériaux. Une étude (juridique et financière) de mise à disposition d'un broyeur de branche pour les communes est en cours et l'accueil éventuel d'amiante en déchetterie est également examiné.
- **Oise Aval** : M VUYLSTEKE-PREVOST informe les élus qu'il s'est rendu à une réunion du Syndicat Oise Aval le lundi 23 mars 2015.
Les travaux de nettoyage de la rivière de Vendeuil à La Fère sont programmés pour cette année. Un projet de regroupement est également à l'étude suivant les directives de l'Etat.
L'attention de Mme le Maire est également attirée sur la gestion des vannes au Moulin. Les berges sont en ce moment asséchées. Ce sont propriétaires du Moulin qui sont chargés de la régulation, de l'ouverture et de la fermeture des vannes. Mme SUEUR se contactera de M Mme BARBIER.
- **Bureau des élections du 29 mars 2015** : Madame le Maire informe les élus que Mme Meunier et M Péné se sont proposés pour tenir une permanence le 29 mars 2015.
Cependant, les mêmes présidents et assesseurs décident de reconduire leurs permanences et contacteront Mme MEUNIER ou M. PENE en cas d'empêchement.

8h-10h30	Marie Madeleine L'HOMME	VUYLSTEKE-PREVOST Edgard	M. ENTEM Jean-Marie
10h30-13h	SUEUR Elisabeth	DELAHAYE Jean-Noël	BASTIDE Julia
13h-15h30	ELOI Cécile	GOURDOUX Christelle	GAUDET Frédéric
15h30-18h	Francis LACROIX	VAN HEESWYCK Éric	VAN ASSEL Florence

- **Loto des Anciens** : M VUYLSTEKE PREVOST demande à Mme Le Maire s'il est possible de mettre à disposition les agents du service technique pour aider à la mise en place et au rangement des tables lors des 2 lotos annuels organisés par le Club de l'Amitié.

- **Caravanes stationnées rue de la renommée** : Mme SUEUR informe qu'un procès-verbal a été adressé au Procureur de la République constatant le stationnement illégal des caravanes et les infractions au code de l'urbanisme (Salubrité et PLU).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Le secrétaire,